

# PROJET DE NORME INTERNATIONALE

## ISO/DIS 3044

ISO/TC 54

Secrétariat: UNE

Début de vote:  
2020-01-24

Vote clos le:  
2020-04-17

---

---

### Huile essentielle d'*Eucalyptus citriodora* (Hook.) K.D. Hill & L.A.S. Johnson (syn. *Eucalyptus citriodora* Hook)

*Essential oil of Corymbia citriodora* (Hook.) K.D. Hill & L.A.S. Johnson (syn. *Eucalyptus citriodora* Hook)

ICS: 71.100.60

**ITeH STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)  
Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9ca9f46-83ad-4117-a55a-73aacaf7f79e/iso-3044-2020>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.



Numéro de référence  
ISO/DIS 3044:2020(F)

© ISO 2020

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9ca9f46-83ad-4117-a55a-73aacaf7f79e/iso-3044-2020>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Geneva  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Website: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
1 <b>Domaine</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Termes et définitions</b> .....	1
4 <b>Spécifications</b> .....	2
4.1 <b>Spécifications générales</b> .....	2
4.2 <b>Profil chromatographique</b> .....	2
5 <b>Point d'éclair</b> .....	3
6 <b>Échantillonnage</b> .....	3
7 <b>Emballage, étiquetage, marquage et stockage</b> .....	3
<b>Annexe A (informative) Chromatogrammes types de l'analyse par chromatographie en phase gazeuse de l'huile essentielle de <i>Corymbia citriodora</i> (Hook.) K.D. Hill &amp; L.A.S. Johnson (syn. <i>Eucalyptus citriodora</i> Hook.)</b> .....	4
<b>Annexe B (informative) Point d'éclair</b> .....	6
<b>Bibliographie</b> .....	7

iTeh STANDARD PREVIEW  
 (standards.iteh.ai)  
 Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/83ad-4117-a55a-73aacaf7f79e/iso-3044-2020>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 3044:1997), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Par rapport à l'édition précédente, les principales modifications sont les suivantes :

- le titre et le nom botanique de l'huile essentielle ; la source a été actualisée en fonction du nom botanique actuellement approuvé ;
- la structure de la norme a été révisée ;
- la détermination de l'indice de carbonyle par la méthode à l'hydroxylamine libre a été supprimée des références normatives et des exigences de la méthode (indice de carbonyle) ;
- le Tableau 2 a été révisé pour indiquer des valeurs minimales et maximales et inclure les constituants additionnels : 1,8-cinéole, citronellol et citronellyl acétate ;

- l'Annexe A a été remplacée par les Figures A.1 et A.2 après une mise à jour et par les colonnes révisées intitulées Identification des pics et Conditions opératoires.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9ca9f46-83ad-4117-a55a-73aacaf7f79e/iso-3044-2020>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9ca9f46-83ad-4117-a55a-73aacaf7f79e/iso-3044-2020>

# Huile essentielle de *Corymbia citriodora* (Hook.) K.D. Hill & L.A.S. Johnson (syn. *Eucalyptus citriodora* Hook.) —

## 1 Domaine

Le présent document spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de *Corymbia citriodora* (Hook.) K.D. Hill & L.A.S. Johnson (syn. *Eucalyptus citriodora* Hook.), destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

## 2 Références normatives

Les documents suivants sont référencés dans le texte de telle sorte qu'une partie ou la totalité de leur contenu constitue les exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/TS 210, *Huiles essentielles — Règles générales d'emballage, de conditionnement et de stockage*

ISO/TS 211, *Huiles essentielles — Règles générales d'étiquetage et de marquage des récipients*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 degrés Celsius — Méthode de référence*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire*

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol*

ISO 11024 (toutes les parties), *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

**3.1**  
**huile essentielle de *Corymbia citriodora***  
 huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur des feuilles et des rameaux de *Corymbia citriodora* (Hook.) K.D. Hill & L.A.S. Johnson de la famille des myrtacées

Note 1 à l'article : Pour toute information sur le numéro CAS, voir l'ISO/TR 21092.

## 4 Spécifications

### 4.1 Spécifications générales

L'huile essentielle de *Corymbia citriodora* doit satisfaire aux exigences indiquées dans le Tableau 1.

**Tableau 1 — Exigences pour l'huile essentielle de *Corymbia citriodora***

Caractéristiques	Exigences	Méthode d'essai ISO
Aspect	Liquide limpide, mobile	—
Couleur	Presque incolore, jaune pâle à jaune verdâtre	—
Odeur	Caractéristique, rappelant celle du citronellal	—
Densité relative à 20 °C $d_{20}^{20}$	0,860 à 0,880	ISO 279
Indice de réfraction à 20 °C	1,450 à 1,460	ISO 280
Pouvoir rotatoire à 20 °C	Compris entre -1° et +3°	ISO 592
Miscibilité à l'éthanol	Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 4 volumes d'éthanol à 70 % (fraction volumique) pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle	ISO 875

### 4.2 Profil chromatographique

Effectuer l'analyse de l'huile essentielle par chromatographie en phase gazeuse. Déterminer le profil chromatographique conformément à la série des ISO 11024. Sur le chromatogramme obtenu, identifier les constituants représentatifs et caractéristiques dont la liste figure dans le Tableau 2. Le pourcentage de chacun de ces constituants, indiqué par l'intégrateur, doit se situer dans les limites figurant dans le Tableau 2. Cela constitue le profil chromatographique de l'huile essentielle.

**Tableau 2 — Profil chromatographique**

Constituant	Min	Max
	%	%
1,8-cinéole	0,5	3,0
néo-isopulégol+isopulégol	5,0	10,0
Citronellal	75,0	85,0
Citronellol	3,0	10,0
Citronellyl acétate	0,1	2,0

NOTE Le profil chromatographique est normatif. Il est à différencier des chromatogrammes types donnés à titre d'information à l'Annexe A, voir Figures A.1 et A.2.

## 5 Point d'éclair

L'Annexe B fournit des informations sur le point d'éclair.

## 6 Échantillonnage

L'échantillonnage doit être réalisé conformément à l'ISO 212. Le volume minimal de l'échantillon pour essai est de 50 ml.

NOTE Ce volume permet d'effectuer au moins une fois chacun des essais spécifiés dans la présente Norme internationale.

## 7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage

L'emballage, l'étiquetage, le marquage et le stockage doivent être conformes à l'ISO/TS 210 et à l'ISO/TS 211.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)  
Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c9ca9f46-83ad-4117-a55a-73aacaf7f79e/iso-3044-2020>